

Des éducatrices et des éducateurs dans les écoles ? Pour qui ? Pour quoi ? Comment ?

Mandat pour un groupe de travail de la SPV

- Constatant que les exigences dans le domaine éducatif tendent à ne plus pouvoir être satisfaites par les seul-e-s enseignantes et enseignants ;
- ayant été nantie du fait que des appels ont été lancés dans ce sens par un certain nombre de membres de la SPV ;
- après en avoir débattu ;
 - **l'assemblée des délégués de la SPV, réunie le 4 juin 2014, à Gland, donne mandat à un groupe de travail interne, chargé de rapporter à l'AD 2015, sur le thème de la présence d'éducatrices et d'éducateurs dans les établissements scolaires, oeuvrant aux côtés des équipes enseignantes.**

Ce groupe, issu des différents ordres d'enseignement, comportera au maximum 12 personnes, dont au moins un membre du Comité cantonal.

Il devra notamment explorer et travailler les questions suivantes :

- Etablir le paysage des expériences dans ce domaine, en enquêtant notamment auprès des partenaires concernés (notamment: de l'UPSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire), du SESAF, du SPJ, de la DGEO, de l'ADESOV, d'Avenir social, de l'Apé-Vaud, du SER, ...)
- Conduire, sous la responsabilité logistique du Secrétariat de la SPV, une enquête qualitative sur ce thème auprès des membres de la SPV et, si cela se révèle pertinent, organiser un forum à ce propos, en concertation avec le Comité cantonal ;
- Evaluer en conséquence les avantages et les inconvénients de la présence d'éducatrices et d'éducateurs dans les établissements ;
- Etablir un rapport à l'intention du Comité cantonal et, éventuellement, proposer un modèle (ou plusieurs variantes de modèle) de collaboration des éducatrices et éducateurs avec les équipes d'enseignant-e-s et les autres acteurs de l'établissement.

Le groupe de travail sera défrayé aux conditions usuelles de la SPV.